

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES

: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. HEMOND

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE :

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu des documents relatifs au transfert de pouvoir de police de publicité à la communauté d'agglomération Bourges Plus.

En effet l'article 17 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit ce transfert vers l'EPCI au 1^{er} janvier 2024, la municipalité a jusqu'au 30 juin 2024 pour faire connaître sa décision.

Après débat, le conseil municipal unanime s'oppose au transfert du pouvoir de police de la publicité du Maire vers la communauté d'agglomération Bourges Plus. Un arrêté municipal s'opposant à ce transfert sera établi ultérieurement.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND



Le maire,

Jean-Marie VOLLOT



- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD
<u>ABSENTES EXCUSEES</u>	: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme PELRAS à Mme FLORENTIN Mme HELIAS à M. HEMOND Mme BRAULT à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. HEMOND

CONSTRUCTION D'UN ESPACE SOCIOCULTUREL – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le maire indique que le pôle socioculturel et sportif n'est plus adapté aux nouveaux besoins de la commune depuis la date de construction de ces équipements.

Le centre socioculturel actuel, situé route de Marmagne, est trop petit, mal isolé, peu fonctionnel, d'une acoustique médiocre et n'autorise aucune rénovation du fait de sa structure métallique insuffisamment porteuse. Ce bâtiment nécessite, en outre, la reprise entière de la toiture en terrasse. Les installations tennistiques (un court couvert et deux courts extérieurs) ne sont plus en capacité de répondre à la fréquence des entraînements et des compétitions eu égard au nombre d'adhérents en forte croissance ces dernières années.

Après étude de ces dossiers par la commission Travaux, celle-ci propose :

- dans une première phase, la construction d'un nouveau centre socioculturel,
- dans une seconde phase, la réorganisation du pôle tennistique à inscrire dans la programmation 2025/2027.

Le coût prévisionnel des travaux de construction de centre socioculturel est estimé à 2 389 061 € H.T.

Après consultation, la SEM TERRITORIA a été retenue pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle sera responsable de la phase "Etudes" mais toutes les décisions relatives à la réalisation de ce bâtiment seront prises par le conseil municipal.

Il est envisagé de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la communauté d'agglomération Bourges Plus au titre du CRST, des services de l'Etat (DETR) et du conseil départemental.

.../...

Après débat, le conseil municipal unanime accepte que des dossiers de demandes de subventions soient déposés pour le projet de construction d'un espace socioculturel.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES

: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. HEMOND

DEMOLITION DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur Alain THOMAS, maire-adjoint délégué aux travaux rappelle que la commune est propriétaire du bâtiment qui était destiné à la poste.

La commission Travaux a étudié le devenir de cet immeuble. Il en ressort que celui-ci n'a reçu aucun entretien de la part de son utilisateur et qu'il n'est plus occupé depuis la fermeture de la poste en 2021.

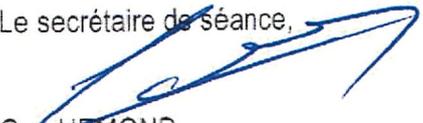
La commission Travaux propose de démolir ce bâtiment afin de constituer un espace végétalisé. Cela permettra également une mise en valeur de l'Eglise, une circulation plus aisée avec le parking situé à proximité ainsi qu'une liaison supplémentaire avec l'opération du centre-bourg. Le coût total de cette opération est estimé à 180 000 € TTC. La commune déposera le permis de démolir correspondant et suivra les orientations prévues par la commission Travaux.

Il est envisagé de présenter des dossiers de demandes de subventions auprès de la communauté d'agglomération de Bourges Plus au titre du CRST et du conseil départemental.

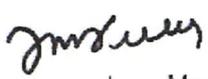
Après débat, le conseil municipal unanime accepte que des dossiers de subventions soient déposés pour le projet de démolition de la Poste.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,


Guy HEMOND

Le maire,


Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES

: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. HEMOND

MISE EN SECURITE DES TERRAINS DE FOOTBALL – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le maire informe l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention va être déposé au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (DISC) et du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la pose de clôtures en panneaux et en grillages, portails et portillons pour la mise en sécurité des terrains de football (synthétique et honneur).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Travaux	23 592.00	Bourges Plus (DISC)	11 796.00
		Commune	6 796.00
		F.A.F.A.	5 000.00
TOTAL	23 592.00	TOTAL	23 592.00

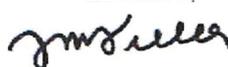
Après examen, le conseil municipal unanime accepte de déposer ces dossiers de demandes de subventions et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD
<u>ABSENTES EXCUSEES</u>	: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme PELRAS à Mme FLORENTIN Mme HELIAS à M. HEMOND Mme BRAULT à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. HEMOND

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE EN LED DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DE TENNIS :

Le maire présente à l'assemblée un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (DISC) à déposer auprès de Bourges Plus.

Il s'agit de changer les projecteurs d'éclairage des terrains en led.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Travaux	48 150.00	Bourges Plus (DISC)	24 075.00
		Commune	24 075.00
TOTAL	48 150.00	TOTAL	48 150.00

Après examen, le conseil municipal unanime autorise le maire à déposer cette demande de subvention et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,


Guy HEMOND

Le maire,


Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES

: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. HEMOND

EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION :

Le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'étendre le système de vidéo protection de la commune. En 2023, le nombre de vols par effraction a fortement augmenté et le dispositif actuel requiert une amélioration de sa couverture.

Il propose d'ajouter un point de surveillance en direction du chemin de la Grenouille et d'étendre la vidéo protection aux différents carrefours. Toutes les entrées et sorties de véhicules sur la commune par voie carrossable seront analysables. Cette extension est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Travaux	29 418.00	F.I.P.D.	14 709.00
		Commune	14 709.00
TOTAL	29 418.00	TOTAL	29 418.00

Après examen de ce dossier, le conseil municipal unanime accepte de déposer ce dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,



Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD
<u>ABSENTES EXCUSEES</u>	: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme PELRAS à Mme FLORENTIN Mme HELIAS à M. HEMOND Mme BRAULT à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. HEMOND

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

La gestion sereine de la trésorerie nécessite de pouvoir disposer à tout moment des fonds nécessaires pour honorer les dépenses inattendues, permettant ainsi de limiter au strict nécessaire les disponibilités financières. Après concertation auprès de plusieurs établissements bancaires, il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole ainsi caractérisée :

☒ Montant	: 400 000 €
☒ Durée	: 12 mois
☒ Taux d'intérêt	: EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0.00 % + marge de 0,90 %
☒ Base de calcul	: jours exact/365 jours
☒ Facturation des intérêts	: Tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
☒ Commission d'engagement	: 0.25 % payable dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
☒ Commission de non utilisation	: NEANT
☒ Frais de dossier	: 400 €.

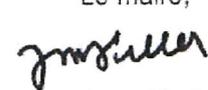
Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce contrat et autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,


Guy HEMOND

Le maire,


Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD
<u>ABSENTES EXCUSEES</u>	: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme PELRAS à Mme FLORENTIN Mme HELIAS à M. HEMOND Mme BRAULT à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. HEMOND

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2024 :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée pour participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) pour 2024 par le conseil départemental du Cher. Ce fonds participe à aider les personnes défavorisées à payer le loyer, l'énergie, l'eau, le téléphone.

En 2023, sept ménages chapellois ont été aidés au titre du logement, sept au titre de l'énergie et trois au titre de l'eau.

Après débat, le conseil municipal unanime décide d'octroyer la somme de 1 000 € au titre de 2024.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,


Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES

: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. HEMOND

CONVENTION DE SERVITUDES POUR PASSAGE DE CABLES EN SOUTERRAIN PAR ENEDIS :

Monsieur le maire présente une convention de servitudes établie par la société ENEDIS pour le passage de câbles en souterrain sur les parcelles ZD 61 lieudit «Les Chaumes» et ZE 10 lieudit «Les Veullis». Il s'agit d'établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 335 mètres.

Après examen de ce dossier, le conseil municipal accepte cette convention et autorise le maire à la signer.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES

: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. HEMOND

RETROCESSION DE CONCESSION :

Monsieur le maire indique qu'il a été destinataire d'un courrier d'une administrée qui souhaite, ainsi que sa famille, rétrocéder à la commune la concession dont ils sont propriétaires (N° plan 68 B – concession n°222 – cimetière route de Bourges). Cette rétrocession se ferait à titre gratuit et la commune en ferait don à la communauté EMMAÛS du Cher.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte la rétrocession de cette concession et s'engage à en faire don à la communauté EMMAÛS installée sur La Chapelle Saint-Ursin.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance.


GUY HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD
<u>ABSENTES EXCUSEES</u>	: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme PELRAS à Mme FLORENTIN Mme HELIAS à M. HEMOND Mme BRAULT à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. HEMOND

APPREHENSION DE BIEN SANS MAITRE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la parcelle cadastrée section AD numéro 252 d'une contenance de 8 a 71 ca située rue de la Gare, à La Chapelle Saint-Ursin appartient pour moitié indivise chacune à M. Bernard FAURE et Mme Evelina BORIES veuve RICHOUX.

Cette parcelle doit faire l'objet d'une vente à la SEM TERRITORIA dans le cadre de la concession d'aménagement de l'Ilot du Bourg.

Après recherche auprès des services fiscaux et du cadastre, il s'avère que :

- ✓ Mme Veuve RICHOUX est décédée à Bourges, le 7 mars 1989 sans héritier,
- ✓ Que le bien n'a pas fait l'objet d'une appréhension par l'Etat, au titre des successions en déshérence.

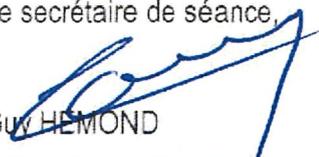
Par suite du décès de Mme RICHOUX il y a plus de 30 ans sans héritier, la moitié indivise de la parcelle AD n° 252 peut être déclarée comme un bien vacant et sans maître, en application des articles 713 du Code Civil et L.1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

En conséquence, le conseil municipal accepte l'incorporation dans le domaine privé communal de la moitié indivise de la parcelle AD n° 252, autorise le maire à exécuter toutes formalités en ce sens et à signer tous actes nécessaires en vue de la publicité foncière de la présente délibération.

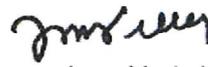
Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,


Guy HEMOND

Le maire,


Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD
<u>ABSENTES EXCUSEES</u>	: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme PELRAS à Mme FLORENTIN Mme HELIAS à M. HEMOND Mme BRAULT à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. HEMOND

CESSION DE LA PARCELLE DE BIEN SANS MAITRE A TERRITORIA :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de céder la moitié de la parcelle AD 252 incorporée dans le domaine privé communal à la SEM TERRITORIA afin de compléter l'acquisition foncière utile à la réalisation. Cette moitié de parcelle sera cédée gratuitement, l'acquisition de la parcelle totale ayant été négociée au prix de 55 000 € (hors frais de notaire).

Après examen et considérant l'utilité de cette cession, le conseil municipal unanime accepte cette transaction avec la SEM TERRITORIA et autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS : M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES : Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS : Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE : M. HEMOND

AUTORISATION DE CESSION PAR TERRITORIA DE LA PARCELLE AD 252 A SOLIHA :

Considérant la SEM TERRITORIA future propriétaire des parcelles cadastrées AD n°252 et n°380 localisées à l'intérieur du périmètre de l'OAP de l'Ilot de Centre Bourg et représentant une surface de 1 496 m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les dispositions du PLUi et des composantes de l'opération d'aménagement projetée,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 afférente aux choix du concessionnaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2024 autorisant la SEM TERRITORIA à devenir propriétaire des parcelles AD 252 et AD 380,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la SEM TERRITORIA, à céder à SOLIHA des terrains viabilisés représentant une surface de +/- 835 m² avant Document Modificatif du Parcellaire Cadastral. Cette contenance sera figée après intervention ultérieure du géomètre.
2. de permettre à la SEM TERRITORIA de céder gratuitement ce foncier à SOLIHA, le prix du foncier étant supporté par la commune à travers la concession d'aménagement
3. de laisser à la charge de l'acquéreur SOLIHA les frais d'acte.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance


Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD
<u>ABSENTES EXCUSEES</u>	: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme PELRAS à Mme FLORENTIN Mme HELIAS à M. HEMOND Mme BRAULT à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. HEMOND

SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS JEUNES :

1 - Monsieur Philippe FORESTIER, maire-adjoint délégué informe le conseil municipal qu'un jeune chapellois a participé, le 17 mai dernier, aux championnats du monde de Jiu-Jitsu. Il avait déposé en mairie un dossier de demande d'aide au titre des projets-jeunes. Il propose de lui allouer la somme de 200 €, comme à chaque jeune qui en fait la demande.

Après examen, le conseil municipal unanime accepte le versement de la somme de 200 €.

2 - Monsieur Philippe FORESTIER, maire-adjoint délégué informe le conseil municipal qu'une jeune chapelloise doit participer à un "Campus Formation" batteries-fanfars en Bretagne du 18 au 24 août 2024. Elle envisage une carrière professionnelle dans la musique et notamment passer des concours pour intégrer la Garde Républicaine dans quelques années. Le coût de ce stage représente un montant de 850 € et une aide financière de la commune serait la bienvenue.

Il propose de lui allouer la somme de 200 €.

Après examen, le conseil municipal unanime accepte le versement de la somme de 200 €.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit juin** à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS

: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES

: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE

: M. HEMOND

REMBOURSEMENT DE PANNEAUX DE CLOTURE :

Monsieur le maire informe l'assemblée que des lattes de clôture ont été endommagées chez un particulier lors de travaux de débroussaillage effectué sur un terrain communal. Il propose de les rembourser coût : 102,80 €.

Après examen, le conseil municipal unanime autorise le remboursement de cette somme à la famille concernée.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

PRÉSENTS : M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD

ABSENTES EXCUSEES : Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT

PROCURATIONS : Mme CHEVALIER à M. THOMAS
Mme PELRAS à Mme FLORENTIN
Mme HELIAS à M. HEMOND
Mme BRAULT à Mme GAVIN

SECRÉTAIRE : M. HEMOND

CESSION D'UN DELAISSE DE TERRAIN A UN PARTICULIER :

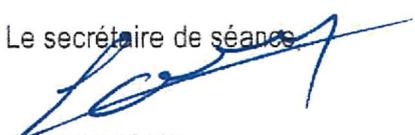
Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été envisagé l'acquisition d'une bande de terre agricole le long du lotissement communal "Le Clos de la Lande" – allée de la Nouvelle Lune. Or, le propriétaire de cette parcelle refuse catégoriquement d'en vendre une partie à la commune.

Une petite parcelle d'environ 170 m² avait été laissée entre deux terrains à construire pour faire la liaison avec la bande de terre agricole proprement dite. Elle n'a plus lieu d'exister. Un des riverains souhaiterait l'acquérir pour agrandir sa propriété.

Après débat, le conseil municipal autorise la cession de ce délaissé de terrain et accepte que le maire signe toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance


Guy HEMOND

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à 19 h 30

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - Mme GAVIN - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD
<u>ABSENTES EXCUSEES</u>	: Mmes CHEVALIER - PELRAS - HELIAS - BRAULT
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à M. THOMAS Mme PELRAS à Mme FLORENTIN Mme HELIAS à M. HEMOND Mme BRAULT à Mme GAVIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. HEMOND

PROJET DE CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS SOCIAUX SUR UN TERRAIN PRIVE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Alain THOMAS, maire-adjoint délégué informe l'assemblée qu'un propriétaire privé (n°3 rue des Carrières) va quitter la commune et que sa parcelle va être vendue.

Un projet nous a été présenté par le groupe PIERREVAL en collaboration avec "Les Demeures de Louise".

Les Demeures de Louise sont spécialisées dans la construction de logements diversifiés pour toutes les générations, à un loyer abordable et correspondant aux critères des logements sociaux. Cette solution d'habitat intergénérationnel permet également le maintien à domicile des aînés.

49 logements sont prévus dans deux bâtiments avec des places de parking, un local vélos et un terrain arboré.

Bourges Plus a pris connaissance de ce projet et n'a pas émis d'observations.

Ce projet permettrait d'améliorer l'offre de logements dans notre commune en particulier au profit des seniors.

De plus, le site est situé en centre-bourg donc accessible à pied pour les commerces.

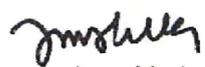
Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable de principe par 19 voix pour, 5 contre et 3 abstentions, mais souhaite être consulté sur le suivi de cette opération.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,


Guy HEMOND

Le maire,


Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 24/06/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 25/06/2024